



N° FIN/2011/23

Département de l'Yonne**Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	19 avril 2011	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	19 avril 2011	En exercice: 29 Présents : 27 Votants : 28

Séance du mercredi 27 avril 2011

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi vingt sept avril deux mille onze à dix neuf heures, à la salle polyvalente de Saint-Aubin-sur-Yonne, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Alain GREMET (suppléé par Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU), Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

M. Jean-Pierre ROUSSEAU (suppléé par M. Alain GREMET),
Monsieur Laurent CHAT (pouvoir à Mme Gisèle DUMONT)
Madame Valérie BRUSIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Vote des taux de fiscalité pour 2011.

N° FIN/2011/23

Conseil communautaire du
27 avril 2011

OBJET : Vote des taux de fiscalité pour 2011.

La fiscalité 2011 a été profondément modifiée avec la disparition de la Taxe Professionnelle et la mise en place d'une fiscalité mixte (entreprise et ménage).

Il est proposé au Conseil Communautaire de maintenir les taux annoncés sur l'état fiscal.

VU la suppression de la Taxe Professionnelle,

VU l'état fiscal n°1259 FPU,

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.**

FIXE le taux et ou produit attendu comme suit pour l'exercice 2011 :

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Bases d'impositions prévisionnelles 2011 = **4 635 000 €**

Taux voté = 22,52 %

Produit fiscal de référence 2011 = **1 036 271 €**

RESSOURCES TAXE HABITATION

Bases d'impositions prévisionnelles 2011 = **13 740 000 €**

Fraction de taux liée au transfert = 9,51 %

Produit 2011 attendu = **1 306 674 €**

RESSOURCES TAXE FONCIERE (non bâti)

Bases d'impositions prévisionnelles 2011 = **134 455 €**

Fraction de taux liée au transfert = 2,21 %

Produit 2011 attendu = **6 511 €**

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture : 2/05/11

date de publication : 3/05/11

